

22 juin 2017 -16:17

Appartient à [Conseil des ministres du 22 juin 2017](#)

Prolongation de contrat pour différents services de sécurité de l'information

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé la prolongation du contrat en cours pour différents services de sécurité de l'information pour l'administration fédérale.

Les services publics fédéraux souhaitent adapter leur stratégie sécuritaire avec l'arrivée de la nouvelle législation européenne relative à la *General Data Protection Regulation* (GDPR) et à la *Network Information Security Directive* (NIS) émanant des instances européennes.

La GDPR vise à assurer la protection des données à caractère personnel détenues par les services publics et les entreprises privées. La directive NIS, quant à elle, vise à assurer un plus haut niveau de sécurité au sein de l'Union européenne.

Le marché couvrant l'infrastructure actuelle mise en place au sein du SPF Finances et exploitée également par le SPF Justice vient à échéance le 14 mai 2017. Le contrat en cours est prolongé aux conditions contractuelles actuelles pour une durée d'un an avec une résiliation possible à l'acceptation du système proposé par le nouvel adjudicataire.

Le présent marché fera l'objet d'un appel d'offres ouvert avec une publication au niveau européen. Le marché comprend :

- la protection contre la cybercriminalité au travers du contrôle de l'infrastructure de sécurité que le soumissionnaire utilisera et qui sera destinée à protéger l'accès aux ressources informatiques des services publics fédéraux, depuis un réseau extérieur, contre toute tentative d'intrusion ou d'acte de malveillance
- un système de gestion des événements et des informations de sécurité (SIEM)
- l'organisation d'un *Security Operations Center* (SOC) en vue de superviser et d'administrer la sécurité des systèmes d'information des services publics fédéraux
- la maintenance, l'évolution et la gestion de l'ensemble de l'infrastructure de sécurité et du SIEM
- tous les services associés visant à couvrir les obligations générées par la GDPR

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanoverveldt.belgium.be>